

N°04 _ du 27 – 31 janvier 2025

INMISUISSE - Service International : <https://www.inmisuisse.org/>

NEWSLETTER : Objectifs de Développement Durable

ACTUALITES

RTS , Le Temps, 24 Heures – 29 janvier 2025

Le Conseil fédéral rejette les initiatives sur "la Suisse à 10 millions" et "le fonds climat"



Plusieurs médias Suisse relatent que le Conseil fédéral rejette les initiatives sur "la Suisse à 10 millions" et "le fonds climat", sans contre-projet. Cependant, Le Conseil fédéral et le Parlement devraient prendre des mesures dès que la population dépassera les 9,5 millions. Les personnes admises à titre provisoire ne pourraient plus obtenir d'autorisation de séjour ou d'établissement,

ni la nationalité suisse, ni aucun autre droit de rester, demande le texte. Si besoin, Berne devrait résilier des traités internationaux favorisant la croissance démographique, comme l'accord sur la libre circulation des personnes avec l'UE, ou le Pacte de l'ONU sur les migrations.

Le Conseil fédéral rejette également l'initiative pour un fonds climat. Il a adopté mercredi son message à l'intention du Parlement, sans contre-projet, après avoir déjà indiqué en mai passé être contre l'initiative populaire du PS et des Vert-e-s pour un fonds climat. Le texte demande que la Confédération crée un fonds et l'alimente par un versement annuel de 0,5 à 1% du PIB (entre 3,9 et 7,8 milliards de francs par an) jusqu'en 2050. Ce fonds doit servir à construire davantage de panneaux solaires, à accélérer les rénovations de bâtiments ou à développer les transports publics, tout en préservant les milieux naturels et en favorisant la biodiversité. La Suisse n'a pas besoin de ce fonds pour atteindre ses objectifs climatiques, indique le gouvernement dans un communiqué. Diverses lois existent pour que le pays atteigne l'objectif zéro net d'émissions de CO2 d'ici 2050, rappelle-t-il.

Nations Unies News ; Le Temps – 30 janvier 2025

L'UNRWA arrête ses activités à Jérusalem-Est dans la confusion générale, un «désastre» pour les Palestiniens



L'agence de l'ONU pour les réfugiés palestiniens est officiellement bannie de Jérusalem-Est dès jeudi. Dans le camp de réfugiés de Shuafat, c'est l'incertitude et la colère, chez les Palestiniens qui en bénéficient comme auprès des employés.

Accusant des agents de l'UNRWA à Gaza d'avoir largement participé aux massacres du 7 octobre 2023, les députés israéliens ont voté à une écrasante majorité deux lois pour limiter ses activités. La première interdit les opérations de l'UNRWA sur le «territoire souverain d'Israël», affectant directement les habitants de Jérusalem-Est. La seconde interdit aux autorités israéliennes toute interaction avec l'agence. En Cisjordanie occupée et à Gaza, les activités ne seront donc pas interdites, mais menées sans l'implication d'Israël. Ce qui soulève d'importantes interrogations logistiques.

INMISUISSE, Rue des Fortifications 8A, 1844 Villeneuve

Branche office des Nations Unies : Rue Daubin 33, 1203 Genève

www.inmisuisse.org info@inmisuisse.org / (+41) 21 653 03 85 / IBAN : CH8309000000177172547

Nations Unies News, Le Sahel, AllAfrica – 30 janvier 2025

Le Niger : premier pays en Afrique à être reconnu par l'OMS pour avoir éliminé l'onchocercose



Le 30 janvier 2025, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a annoncé via un communiqué que le Niger est devenu le premier pays africain à éradiquer l'onchocercose, une maladie parasitaire qui est la deuxième cause de cécité mondiale. L'onchocercose, communément appelée cécité des rivières, est une maladie parasitaire et la deuxième cause infectieuse de cécité dans le monde après le trachome. Elle est transmise par la piqûre d'une mouche noire infectée, que l'on trouve principalement à proximité des cours d'eau. La maladie touche surtout les populations rurales d'Afrique subsaharienne et du Yémen, même si des zones d'endémie plus réduites sont également présentes en Amérique latine. Entre 1976 et 1989, sous l'égide du Programme OMS de lutte contre l'onchocercose en Afrique de l'Ouest (OCP), le Niger a pris des mesures de lutte antivectorielle consistant à pulvériser des insecticides qui ont permis de réduire considérablement les niveaux de transmission de l'onchocercose. À la suite des dons d'ivermectine de Merck, Sharpe & Dohme (MSD), une campagne d'administration de masse de médicaments (AMM) à base d'ivermectine et d'albendazole a été menée entre 2008 à 2019 dans les zones encore touchées par la filariose lymphatique, qui ont ensuite fait l'objet d'une surveillance. Sachant que l'ivermectine est efficace contre les deux maladies, et comme les zones ciblées par l'AMM contre la filariose lymphatique étaient aussi des zones d'endémie de l'onchocercose, cette intervention a aussi contribué à interrompre la transmission du parasite *Onchocerca volvulus*. Au niveau mondial, 54 pays ont éliminé au moins une maladie tropicale négligée. Le Niger rejoint quatre autres pays dont l'élimination de l'onchocercose a été attestée par l'OMS, tous situés dans la Région des Amériques : la Colombie (2013), l'Équateur (2014), le Guatemala (2016) et le Mexique (2015). Dans la Région africaine de l'OMS, 21 pays ont éliminé au moins une maladie tropicale négligée. L'onchocercose est la deuxième maladie tropicale négligée éliminée au Niger : le pays a été certifié exempt de transmission de la dracunculose (maladie du ver de Guinée) en 2013.

SRTB: Société de Radio et de Télévision du Bénin , Jeune Afrique , VOA Afrique – 30 janvier 2025 ; Le Monde Afrique , TV5 Monde Afrique – 31 janvier 2025

Au Bénin, deux anciens alliés du président Patrice Talon condamnés à vingt ans de prison



La sanction est lourde et va au-delà des dix ans de réclusion requis par le procureur. Olivier Boko et Oswald Homeky, qui comparaissaient depuis le 21 janvier à Cotonou devant la Cour de répression des infractions économiques et du terrorisme (Criet), ont été condamnés, jeudi 30 janvier, chacun à 20 années de réclusion criminelle et 4,5 milliards de francs CFA (6,6 millions CHF) d'amende. Ils devront aussi payer 60 milliards de francs CFA (86,6 millions CHF) de dommages et intérêts à l'État Béninois conjointement avec le beau-frère de M. Boko, actuellement en fuite. La justice les a reconnus coupables de « complot contre la sûreté de l'État » et « corruption d'agent public ».

Avant leur arrestation en septembre 2024, les deux hommes faisaient partie du premier cercle du président Patrice Talon. A l'aube de ses 60 ans, Olivier Boko était un puissant homme d'affaires, à la tête du groupe Denrées et fournitures alimentaires. Ami du chef de l'État depuis plus de vingt ans, il était présenté comme son probable successeur. Début 2024, M. Boko avait commencé à afficher ses ambitions pour la prochaine élection présidentielle, fixée en avril 2026, à laquelle M. Talon, qui effectue actuellement son second mandat, ne pourra se présenter selon la Constitution Béninoise. Patron également de Bénin Control, une société chargée de vérifier les importations au port de Cotonou, celui-ci avait même lancé son propre comité de soutien. Son nom, OB 26, ne laissait alors planer aucun doute sur son ambition présidentielle. Olivier Boko était alors soutenu dans sa démarche par Oswald Homeky, 38 ans, ancien ministre des sports de 2016 à 2023 et proche également de Patrice Talon.

Image de la semaine



"29 janvier 2025, Antananarivo a accueilli le forum climatique de la SADC (Communauté de développement de l'Afrique australe)".